

Réforme du lycée : des circulaires attendues mais convenues

> LES CIRCULAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DES LYCÉES sont sorties, sans réelle surprise. Au mieux des généralités, au pire un flou inquiétant.

L'accompagnement éducatif : la preuve par l'exemple

Nul n'est besoin de reprendre l'ensemble de la réforme pour faire la démonstration du renoncement de l'État à mettre en œuvre une réforme ambitieuse, garantissant la réussite du plus grand nombre. Appuyons-nous pour cela sur une des mesures phares : l'accompagnement éducatif.

Engagement des enseignants

Dans la continuité de l'arrêté de la classe de seconde, la circulaire recense de nombreuses formes et modalités pouvant être prises par l'accompagnement (travail sur les compétences de base, travaux interdisciplinaires, ré-

flexion sur l'orientation etc.). Si l'énumération fait catalogue, il est bien évident que ce sont les équipes qui devront bâtir un projet cohérent en puisant dans ce répertoire d'activités. Ainsi, la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif compte sur l'investissement des enseignants qui verront leur charge de travail alourdie sans pour autant que leur temps de service soit redéfini, ni que les besoins en formation soient pris en compte.

Désengagement de l'État

Faire toujours plus avec encore moins. Tel semble être le leitmotiv de la hiérarchie asséné aux enseignants. Du travail en plus mais pour des résultats forcément limités. En effet, comment mettre en place l'accompagne-

ment éducatif, dans des classes de 35 élèves et sans mise en place de groupes de besoin à effectifs réduits ? Il ne restera alors pour les élèves en difficulté que les stages pendant les vacances sur la base du volontariat ! Sans commentaires !

Sans une politique éducative ambitieuse définie par l'État, l'accompagnement éducatif au sein des établissements publics risque très rapidement de faire long feu. Et les boîtes à BAC ont encore de beaux jours devant elles. N'est-ce pas, in fine, l'objectif poursuivi par les gouvernements successifs depuis 2002 ?

Pierre Poëssevara
Secrétaire académique

Calendrier des mutations

Comme l'an dernier, l'administration, préoccupée de court-circuiter les organisations syndicales, vous transmettra avant la tenue des commissions paritaires ses prévisions d'affectations.

Mais, il ne faut pas oublier que chaque année, les organisations syndicales rectifient en commissions les erreurs de l'administration. Attention donc aux désillusions entre les informations que vous donnera l'administration et l'affectation définitive qu'elle vous communiquera après la tenue des commissions.

- Consultez le calendrier des commissions (site : <http://sections.se-unsa.org/amiens/> Rubrique mutations, mutations inter académiques).
- Contactez le SE-UNSA au 03-22-92-33-63 ou au 06-75-23-65-17 dès la date indiquée pour connaître la décision définitive.
- Pour les mutations intra, les barèmes et le calendrier seront sur le site dès la semaine prochaine. Là encore, contactez-nous.

